



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du MERCREDI 02 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **DEUX NOVEMBRE** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 26 octobre 2022.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. BUSSE, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU Mme JECKEL M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, M. BOUYROUX, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, M. AMBROISE, M. SLACK, Mme DESMOLLES, Mme COUSIN, Mme DELEPINE, M. VOTION, M. BOUCHONNET, M. PINDADO, M. DUCASSE, Mme PHILIP, Mme DELMAS, M. MAISONNAVE,

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme SECQUES à Mme GRONDONA
Mme PLANTIER à M. SAGNES
M. CHATEAU à M. BOUCHONNET
Mme MONTEIL MACARD à Mme DELMAS

Absents :

Mme PETAS
M. MURET
M. DEISS
Mme PAMIES

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. SAGNES

Département
de la Gironde

Commune
de
La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

Rapporteur : M. PASTOUREAU

DEL2022-11-552

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (C.T.G) 2022-2026

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2016 relative à l'approbation de la Convention Territoriale Globale 2016-2019 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 18 février 2021 portant sur les Conventions d'objectifs et de Financement 2020-2023 passées avec la CAF de la Gironde ;

Mes chers collègues,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales propose désormais de formaliser son partenariat avec les collectivités territoriales dans le cadre de Conventions Territoriales Globales en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales indique que les Conventions Territoriales Globales doivent désormais être signées au niveau intercommunal, tout en assurant à chaque commune le versement direct des subventions sous forme de bonus territoriaux,

Considérant que la ville de la Teste de Buch a vu son Contrat Enfance Jeunesse arriver à son terme en 2021 et qu'il est impératif qu'elle signe une Convention Territoriale Globale avant la fin de cette année afin de bénéficier du maintien des financements pour les actions menées en 2022 sur son territoire de compétence et inscrites au titre de ce dispositif,

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie et proximité, vie collective et associative du 25 octobre 2022 de bien vouloir :

- APPROUVER les termes de la Convention de Territoire Globale 2022-2026 avec la CAF de la Gironde, la COBAS, les communes d'Arcachon, de Gujan-Mestras et du Teich, ci-jointe,
- AUTORISER Monsieur le Maire à la signer et tous documents y afférents.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Gérard SAGNES



Patrick DAVET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221102-DEL2022_11_552-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET



Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde